



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 10 Mai 2010

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Lundi 10 Mai 2010 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine Maire.

**Etaient présents** : Mr Guyot André, Mr Gandolfo André, Mr Martinez Lucas, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Me Pinois Martine.,  
**Etaient absents** : Melle Chaussier Flore, Mr Thomas Dominique  
**Secrétaire de séance** : M André Gandolfo

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 12 Avril 2010**

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

### **Signalétique du Pays Avallonnais**

Mme le Maire commente la proposition finale reçue. Les modifications qui avaient été demandées ont été suivies. Les conseillers soulignent la qualité du dossier présenté par la communauté de communes de l'Avallonnais.

La signalétique du village, les montants à payer tant pour l'étude que pour la réalisation sont adoptés par le conseil Municipal

### **Voirie rue du Lac (estimation D.D.T :direction départementale du territoire ) .**

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie, Mme le Maire présente au Conseil l'estimation budgétaire pour l'entretien de la rue du Lac. Le montant prévisionnel présenté par la DDT s'élève à 26.371 euros.T.T.C.

Le Conseil municipal valide l'engagement de la dépense et charge Mme le Maire de poursuivre la consultation avec la D.D.T. pour la réalisation de ces travaux.

### **Vente parcelle Douille**

Mme le Maire informe les conseillers que la signature de l'acte n'a pu être établie, la délibération ne mentionnant que l'aliénation du chemin et non la vente de la parcelle. Il est donc nécessaire de délibérer sur ces deux points conjointement.

Le conseil charge Mme le Maire de conclure ce dossier.

### **Equiperment de la cuisine de la salle polyvalente**

M. Alain Roy, Président de la commission de la salle polyvalente, présente les besoins en équipements cuisine de la salle polyvalente. Il précise que les calculs sont fondés sur la base de 200 couverts.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de lancer une consultation auprès des fournisseurs.

### **La Poste**

Mme le Maire lit au conseil la lettre reçue de Monsieur Hameau, directeur territorial de l'enseigne Bourgogne Nord. Elle commente ensuite les résultats de la consultation lancée auprès des administrés concernant la création de l'agence postale communale.

=> 3 coupons réponse contre et 60 coupons réponse pour

Le Conseil Municipal constate :

- ⇒ Qu'une forte majorité des habitants souhaite la création d'une agence postale communale.
- ⇒ Que le local utilisé par La Poste depuis des décennies n'a jamais été entretenu et qu'il est rendu à la municipalité dans un état délabré et totalement inadapté à recevoir du public selon les normes en vigueur.
- ⇒ Que les aides octroyées par la commission départementale de présence postale territoriale pour la rénovation du local sont très insuffisantes,
- ⇒ Que La Poste met en demeure la Municipalité de prendre une décision ce jour le 10 Mai sous peine d'une fermeture immédiate du bureau postal,

Le Conseil Municipal après délibération considère qu'il doit suivre la décision dictée par les habitants et qu'en conséquence, il adopte la création de l'Agence postale communale.

Il charge Mme le Maire :

- ⇒ De lancer une consultation pour la réalisation des travaux de rénovation du bureau,
- ⇒ De prévenir le responsable régional de La Poste, Monsieur Hameau Denis, de la décision du conseil municipal, en répondant à sa lettre,

## **Questions diverses**



### **Achat de la tondeuse :**

Plusieurs propositions sont présentées, le Conseil demande que les propositions soient plus détaillées sur les descriptifs techniques des machines proposées et charge Madame le Maire de procéder à l'achat de ce matériel.



### **Subventions des associations :**

Madame le Maire présente les propositions de subventions émises par la commission des finances :

- => Les heures d'amitié : 400.00€
- => E.M.C.C. : 800.00€
- => Association d'aide ménagère : 150.00€
- => Toufoux : 250.00€
- => Aide st Laurent : 1400.00€
- => Croix des Bois : 500.00€

Le Conseil valide ces propositions



**Inauguration de la salle polyvalente** La commission de la salle polyvalente s'est réunie le lundi 26 avril afin de réfléchir aux préparatifs de l'inauguration. Madame le Maire souligne la qualité des travaux entrepris depuis plus d'une année par la commission et plus particulièrement par l'important travail réalisé par M. Gérard Nicolas et son équipe.

Elle explique les obligations protocolaires qui imposent à la municipalité que l'inauguration de la salle ait lieu après celle du gymnase. Conformément aux conclusions de la commission, aux échanges avec le Président de la CCV, Mme le Maire propose que la date de l'inauguration soit le 31 Octobre 2010.

Le Conseil Municipal valide cette date.



### **Délibérations modificatives**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 ayant été insuffisants il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires

Compte 16412 = + 350.00€	Compte 2318 = - 350.00€
Compte 61523 = - 700.00€	Compte 654 = + 70.00€
	Compte 6611 = + 630.00€

Il est également nécessaire de prendre une délibération pour admettre en non-valeur une créance irrécouvrable d'un montant de 51.00€

Le conseil municipal approuve ces délibérations modificatives



### **Bulletin municipal :**

Afin de répondre à une demande soutenue de la population, Mme le Maire demande aux conseillers de participer à la rédaction des rubriques pour le bulletin municipal. Elle propose et répartit les tâches rédactionnelles et indique que les conseillers devront remettre leurs propositions pour la fin du mois de Mai.



### **Lampadaire du Vaudonjon le Haut :**

Les conseillers s'étonnent que la société FORCLUM n'ait pas encore remplacé le lampadaire. Mme le Maire indique que ce lampadaire sera remplacé lors de la prochaine visite de maintenance technique du réseau d'éclairage de la commune.



### **Chapeau de la cheminée de la maison « Cœur de Village » à Vaudonjon le Haut,**

Suite aux intempéries, le chapeau de la cheminée de la maison a bougé et risque de tomber. Mme le Maire contactera l'entreprise adéquate.



### **Vaudonjon le Bas,**

L'attention du Maire a été attirée par un habitant sur le manque d'entretien du talus.

Mr Gandolfo indique également :

- => que le fossé situé au niveau du 15 rue des Maraîchers devrait être curé
  - => qu'un côté du carrefour (voie de Vaudonjon / route départementale) se dégrade
- Mme le Maire va mobiliser la commission voirie pour inspecter les points mentionnés.



### **Point propreté du parking gymnase**

Le déplacement de ce point propreté avait été décidé, mais l'emplacement de la nouvelle implantation doit être validé par l'entreprise Gachon afin de répondre aux normes de sécurité. Mme le Maire contactera l'entreprise pour un rendez-vous sur place.



### **GRAVE émulsion,**

Le procédé ne donne satisfaction que s'il est recouvert d'une émulsion à chaud. La commune, sous les conseils de la commission voirie de la CCV, a acheté 3 tonnes de GRAVE émulsion. En attendant de trouver la bonne solution technique, le conseil demande à Mme le Maire :

=> de commander de l'enrobé pour traiter en urgence les nids de poule,

=> de consulter la commission voirie de la CCV pour étudier les solutions « GRAVE émulsion ».



### **Le Cantonnier**

L'attention de Mme le Maire est attirée sur la charge de travail demandée au cantonnier. En effet, étant pour le moment employé à mi-temps, le cantonnier ne peut pas assumer toutes les tâches qui lui sont demandées. Le conseil est conscient qu'un cantonnier à plein-temps sera nécessaire à court terme. En conséquence, Madame le Maire demande de la compréhension auprès de ses administrés pour les travaux qui ne seront pas traités prioritairement durant l'époque estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 7 Juin 2010